

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 26 novembre 2020**

Année scolaire : 2020-2021

Numéro de séance : 02

Date de convocation : 17/11/2020

Présidence de : M ROTTIER ERIC

Quorum : 17

Nombre des présents : 19

Nombre d'absents excusés : 3

Début de la séance à : 18h

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITEES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes avec la convocation	
				désignation	N°
ORDRE DU JOUR : 1. Désignation d'un secrétaire de séance 2. Adoption de l'ordre du jour du conseil d'administration n°2 3. Présentation du PV du CA du 28 septembre 2020 4. Bilan de l'année 2019-2020 et présentation de la rentrée 2020 5. Présentation du plan de continuité pédagogique 6. Installation des conseils, comités et commissions pour l'année scolaire 2020-2021 (pour la désignation des membres de la commission Permanente et du conseil de Discipline la présence des membres titulaires et suppléants est obligatoire) 7. Projet d'établissement – Projets pédagogiques 2020-2021 (2ème partie) 8. <u>Conventions</u> 8.1 - Convention Math en Jeans 8.2 - Conventions Grandes écoles 9. <u>Budget 2020</u> 9.1 - Décisions budgétaires modificatives pour vote et pour information 10. <u>Présentation du budget 2021</u> 10.1- Tarifs de restauration 2021 10.2- Règlement intérieur du service de restauration et d'hébergement pour l'exercice 2021 10.3- Présentation du budget 2021 11. Concessions de logement 2020-2021	VOTE		2/8		
	VOTE		2/7		
	VOTE VOTE		2/9 2/10		
	VOTE		2/11		
	VOTE		2/12		
	VOTE		2/13		
	VOTE		2/14		
QUESTIONS DIVERSES :					

Signatures : Le Président,

Le Secrétaire,



RUBRIQUE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mademoiselle Dalbiès (représentante élue des élèves) désignée secrétaire de la séance et Monsieur Rottier, président du Conseil d'Administration ouvre la séance.

En anticipation des prochaines séances du conseil d'administration, il est également procédé à la désignation des secrétaires de séance pour les réunions prévues de l'instance au cours de l'année scolaire 2020-2021 :

- Pour la séance de février 2021 : Madame Bouchemal-Mbiguino (représentante FCPE)
- Pour la séance d'avril 2021 : Madame Ertauran-Vérité (représentante des personnels ATSS)
- Pour la séance de juin 2021 : Monsieur Minvielle (représentant des lycéens)

2. Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'Administration n°2

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : Monsieur le proviseur présente l'ordre du jour.

2. Présentation/contexte : Les représentants des parents FCPE proposent d'aborder dans les questions diverses les points suivants :

« 1. **Protocole sanitaire :**

En tout premier lieu, nous saluons l'initiative prise par le Lycée de mettre en place le Comité de Protocole Sanitaire qui a pu se réunir avec la participation des représentant.e.s des parents, parmi lesquels une représentante de notre Conseil Local FCPE.

Nous voulions également remercier tout le personnel du lycée pour la mise en œuvre des différents protocoles avec les moyens qui leur sont alloués.

Cependant, concernant l'entretien, si malgré tous leurs efforts et leur dévouement les personnels actuels s'avèrent insuffisants face aux nombreuses contraintes de la crise sanitaire, et notamment, quand le lycée reviendra à 100% en présentiel, le lycée peut-il demander au Conseil Régional l'ouverture de nouveaux postes en renfort ? À défaut, pourrait-il être envisagées d'autres solutions. Le renfort de personnel permettrait d'améliorer la fréquence des nettoyages et désinfections (toilettes, poignées, surfaces de bureaux, etc.), et donc de réduire les risques d'exposition de tou.te.s les hébergé.e.s du lycée.

2. Professeur.e principal.e : *Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer si comme l'année précédente des classes se trouvent sans professeur.e principal.e et dans ce cas, quelle est l'organisation mise en place pour suppléer au rôle du professeur.e principal.e.*

3. Joindre les enseignants : *De nombreuses familles nous contactent régulièrement pour savoir comment contacter les professeurs ou a minima le/la professeur.e principal.e. Il peut s'agir d'une demande de rendez-vous mais également, plus simplement, de renseignements, de questionnements concernant le cours. De plus, du fait de la tenue des cours à distance, la possibilité d'une prise de contact est devenue plus que nécessaire.*

Nous remarquons que les parents ne peuvent utiliser la fonctionnalité pourtant existante sur Pronote.

Nous souhaiterions connaître s'il existe une procédure pour cette prise de contact et quelle est-elle ? Si elle existe, pourriez-vous communiquer cette procédure sur le site web du lycée à l'attention des parents pour rendre accessible cette information à tous.

Enfin, pourriez-vous nous indiquer si des rencontres parents/professeurs auront lieu cette année ?

4. Transmission des cours en cas d'absence

Nous avons reçu de la part de familles des exemples où lors de l'absence d'un.e élève, celui-ci rencontrait des difficultés, à son retour, pour récupérer les documents distribués par les professeurs pendant son absence. Ils n'arrivaient pas à récupérer lesdits documents auprès des professeurs.

Nous souhaiterions que lors de l'absence d'un.e élève, une copie des documents distribués en cours soit conservée à son attention par leur professeur, pour les lui remettre dès son retour ou que ces documents soient disponibles par PRONOTE.

C'est pourquoi, nous vous sollicitons afin que soit discutée avec les équipes pédagogiques la transmission de tous les contenus de cours et supports d'activités sur PRONOTE, permettant ainsi à tous les élèves d'être au même niveau d'information et d'instruction. Cette demande nous semble d'autant plus justifiée dans le contexte actuel où les élèves se

trouvent une semaine sur deux en distanciel à domicile, et où les cours manqués peuvent être plus nombreux qu'en temps normal en raison des absences pour maladie ou cas contact. Absence des élèves et cours mis en ligne sur pronote par les professeurs – soucis d'organisation. »

Monsieur le Proviseur précise que la question relative au protocole sanitaire (1) fait l'objet d'un point déjà prévu à l'ODJ. Les demandes des représentants FCPE à ce sujet seront donc présentées à cette occasion.

Concernant les 3 autres points, ils sont ajoutés à l'ODJ dans les questions diverses.

3. Vote : Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver l'ordre du jour.

Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0

3. Présentation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 novembre 2020

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé :

M. le Proviseur présente le PV du Conseil d'Administration de la séance du 28/09/2020

2. Présentation / contexte :

3. Commentaires / débat :

4. Vote :

M. le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver le PV du 28/09/2020

Pour : 17 Abstention : 2 Contre : 0

4. Bilan de l'année 2019-2020 et présentation de la rentrée 2020

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : Etude des projets et actions pédagogiques de l'année 2020/2021

2. Présentation / contexte :

M. le Proviseur présente le bilan de l'année 2019-2020 et du début de 2020-2021 questions traitées :

- 3^{ème} trimestre de 2020 : l'absence de notes pour le baccalauréat et pour les écoles de l'enseignement supérieur : une période d'adaptation.
- Un grand nombre de demandes de changements de spécialités en début d'année scolaire. Une difficulté car il y a plus de 353 groupes de « classes » dans l'établissement.
- 13 classes par niveau : progression des effectifs (70 élèves de plus que l'année dernière).
- Demandes croissantes pour intégrer le Lycée Louis Barthou.

3. Commentaires / débat :

4. Vote :

Pour : / Abstention : / Contre : /

5. Présentation du plan de continuité pédagogique

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé :

M. le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver les principes du plan de continuité pédagogique.

2. Présentation / contexte :

- Aménagements en restauration : limiter le brassage des élèves au réfectoire.
- Aménagements des récréations.
- Mise en place d'une alternance généralisée sur les niveaux de première et seconde.
- Classes préparatoires accueillies toutes les semaines, en dehors des cours avec plus de 24 élèves.
- Classes de terminales accueillies chaque semaine.

3. Commentaires / débat :

Des échanges interviennent sur la pertinence d'introduire des aménagements pour limiter les brassages et la propagation de la COVID. L'exemple du lycée de Lescar notamment est avancé comme un établissement qui continue à accueillir tous les élèves en présentiel. Des interventions insistent sur la nécessité de prendre des mesures car nous sommes en crise sanitaire.

La question des effectifs des agents de la Région est aussi évoquée. Des demandes sont exprimées pour augmenter le nombre des personnels qui nettoient le lycée. Monsieur Chéret, représentant de la Région Nouvelle-Aquitaine, explique les efforts faits par la collectivité pour faire face au mieux à la situation. Il indique que chaque agent absent est remplacé.

4. Vote :

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 1

6. Installation des conseils, comités et commissions pour l'année scolaire 2020-2021

(pour la désignation des membres de la commission Permanente et du conseil de Discipline la présence des membres titulaires et suppléants est obligatoire)

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé :

2. Présentation / contexte :

- Commission permanente composée de 12 membres, aucun représentant pour les enseignants
 - ADOPTÉE
- Conseil de discipline : parents d'élèves, élèves et personnel technique
 - ADOPTÉ
- Conseil pédagogique : représentant des 17 disciplines de l'établissement
 - ADOPTÉ
- Commission éducative
 - ADOPTÉE
- Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
 - ADOPTÉ
- Conseil de la Vie Lycéenne
 - ADOPTÉ
- Commission d'appel d'offre
 - ADOPTÉE
- Conseil de classe
 - ADOPTÉ
- Commission de fond social
 - ADOPTÉE

3. Commentaires / débat :

4. Vote : Pour chacune des instances.

7. Projet d'établissement – Projets pédagogiques 2020-2021 (2ème partie)

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé :

2. Présentation / contexte : Adoption des projets d'établissement - 18 projets au total

Thème	Action Académique	Intitulé du projet	Classe	Partenariat
Eco-Lycée-E3D : Barthou solidaire se met au vert			MDL/CVL/ Elèves volontaires	ECOCENE / AJIR / CLAB
<i>Développement des ressources numériques</i>			CPGE	CUMAMOMI
Prix littérature jeunesse Antiquité 2021			2nde/1ère/ Term. Latinistes hellénistes	
Rencontres scientifiques			Toutes les classes	UPPA / Ecole Polytechnique
Maths en Jeans			15 élèves	UPPA
SES - Participation aux journées Pierre Bourdieu				Conférences et rencontres avec les sociologues invités
"Prends ta planète en main" : projets concernent le climat, l'environnement ou le développement durable dans une dimension franco-allemande, trilatérale ou multilatérale				Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)
Lycéens et Apprentis au cinéma			3 groupes LLCE TERMINALE	Cinéma Le Méliès ALCA Nouvelle Aquitaine
Institut H. Mann autour de Pina Bausch			2nde ABIBAC	Cinéma Le Méliès Médiathèque
Entre les lignes - presse en ligne			2nde 504	
Etwinning - production et échange de podcasts			2nde	Lycée allemand
SES - Concours Les olympes de la parole (propose aux écoliers, collégiens et lycéens de réfléchir à la place des femmes dans la société : dossier écrit et saynète devant jury sur le thème de l'année)			Lycéens	AFFDU - Ministère Education Nationale et Droits de la Femme -
SES - Option Innovation : l'innovation en économie			2nde / Term	Anciennement Option Startup
SES - Je filme le métier qui me plaît				Connaissance du monde professionnel
SES - Mon ESS à l'école				Connaissance du tiers secteur
SES - Sensibilisation aux sciences politiques			2nde	Permettre aux élèves intéressés par les sciences politiques d'avoir plus d'éléments de choix/ organisation à prévoir
SES - Convention Banque de France			1ère	Les métiers et les fonctions de la banque centrale présentés aux élèves
SES - Concours "Jeunes reporters pour l'environnement"				

3. Commentaires / débat : PROJETS ADOPTES

4. Vote :

Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0

RUBRIQUE LYCEE LOUIS BARTHOU

2. CONVENTIONS

8. Convention

8.1 Convention Maths en Jeans

M. le Proviseur explique que cette convention Maths en Jeans (« *Méthode d'Apprentissage des Théories mathématiques en Jumelant des Établissements pour une Approche Nouvelle du Savoir* ») vise à faire vivre les mathématiques par les jeunes, selon les principes de la recherche mathématique. Elle permet aux jeunes de rencontrer des chercheurs et de pratiquer en milieu scolaire une authentique démarche scientifique, avec ses dimensions aussi bien théoriques qu'appliquées et si possible en prise avec des thèmes de recherche actuels.

L'établissement s'engage à verser à l'association MATHS.en.JEANS la somme de 75 euros pour l'inscription de son atelier et ouvrant le droit à sa participation à un congrès MATHS.en.JEANS. En cas d'annulation, une participation sur un événement « à distance » sera assurée.

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé :

2. Présentation / contexte Vote de deux conventions : Convention Maths en Jeans

3. Commentaires / débat : CONVENTION ADOPTÉE

4. Vote :

Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0

8.2 Convention des Grandes écoles

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : Convention type – Organisation concours Grandes Ecoles

2. Présentation / contexte :

M. le Proviseur explique que le lycée Louis BARTHOU est sollicité pour l'organisation des concours aux Grandes Ecoles (sessions 2021). Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser le principe donné au chef d'établissement à signer toute(s) convention(s) associant les grandes écoles partenaires et permettant l'organisation de ces concours.

3. Commentaires / débat : CONVENTION ADOPTÉE

4. Vote :

Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0

9. Budget 2020

9.1 Décisions Budgétaires Modificatives pour vote et pour information

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : DBM pour vote

1. Présentation / contexte :

M. le gestionnaire explique que le lycée doit proposer au vote une modification du budget pour les raisons suivantes (voir colonne observations).

La DBM pour vote concerne un prélèvement sur fonds propres, la répartition de crédits globalisés et l'affectation de ressources non spécifiques (fonds complémentaires régionaux).

SERVICE	DOMAINE	CONTENU	MONTANT	OBSERVATIONS
ALO	VIABILISATIONS	PRELEVEMENTS SUR FONDS PROPRES	45 000,00 €	Vote de précaution pour soutenir le budget de fonctionnement en cette fin d'exercice 2020. Cette provision permet de garantir la disponibilité des crédits au service ALO – Viabilisations
AP	DROITS DE REPROGRAPHIE	REPARTITION CREDITS LOLF	2 966,70 €	Ventilation de l'enveloppe de crédits globalisés (LOLF) pour les droits de reprographie
AP	PROJETS ETABLISSEMENT	REPARTITION CREDITS LOLF	8 888,07 €	Ventilation de l'enveloppe de crédits globalisés (LOLF) pour les projets pédagogiques du lycée
AP	PEDAGOGIE	SOUTIEN AUX ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES	4 060,00 €	Attribution régionale d'un fonds complémentaire à la dotation globale de fonctionnement. Proposition d'imputation au service AP – PEDAGOGIE.
ALO	VIABILISATIONS	AIDE A LA FRAGILITE	50 000,00 €	Attribution régionale d'un fonds complémentaire à la dotation globale de fonctionnement. Proposition d'imputation au service ALO - Viabilisations
TOTAL VOTE C.A			110 914,77 €	

3. Commentaires / débat :

4. Vote :

Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : DBM pour information

2. Présentation / contexte :

M. le gestionnaire présente les subventions spécifiques notifiées par le Conseil Régional et le Rectorat. Ces aides ciblées alimentent le budget 2020 du lycée et font l'objet d'une information aux membres du Conseil d'Administration

SERVIC E	CONTENU	Montant
AP	SUBVENTION REGION - Manuels scolaires (complément des 7726,52 € déjà attribués)	9 057,08 €
AP	SUBVENTION REGION - Vidéoprojecteurs	23 200,00 €
AP	SUBVENTION REGION - Transports EPS	195,00 €
AP	SUBVENTION RECTORAT PROGR 230 - ADAGE : PROJET CHANTE AQUITAINE-COMEDIE MUSICALE	200,00 €
AP	SUBVENTION RECTORAT PROGR 230 - ADAGE : PROJET POINT DE FUSION: WEB2.0	200,00 €
VE	SUBVENTION RECTORAT PROGR 230 - FONDS SOCIAUX	9 354,00 €
VE	SUBVENTION REGION - Aide sociale aux familles	8 226,00 €
ALO	SUBVENTION REGION - Rénovation d'un logement	5 000,00 €
TOTAL		55432,08 €

10. Présentation du budget

10.1 Tarifs de restauration 2021

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : Présentation et adoption des tarifs 2021

2. Présentation / contexte :

M. le gestionnaire indique que le Conseil Régional fixe les tarifs de restauration et d'hébergement pour 2021 dans les lycées de Nouvelle-Aquitaine. Pour l'année à venir, la collectivité a décidé une reconduction des tarifs et des modes opératoires fixés en 2020. Ces tarifs de restauration et d'internat sont présentés pour information au Conseil d'Administration.

En revanche, le Conseil d'Administration fixe les tarifs annuels relatifs à l'accueil et l'hébergement des Etudiants (CPGE), à savoir : 1920.11€ pour 6 nuitées, 2139.55€ pour 7 nuitées des internes CPGE et 1344.08€ pour les étudiants ayant choisi le régime interne-externé, soit une augmentation nulle pour la quatrième année consécutive.

3. Commentaires / débat :

4. Vote :

Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0

10.2 Règlement intérieur du service de restauration et d'hébergement pour l'exercice 2021

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : Présentation et adoption du règlement intérieur du SRH – ex.2021

2. Présentation / contexte :

Après la présentation faite par M. le gestionnaire, il est demandé au Conseil d'Administration d'adopter le règlement intérieur de restauration et d'hébergement pour l'exercice 2021 ainsi que ses modalités de fonctionnement.

3. Commentaires / débat :

4. Vote :

Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0

10.3 Présentation du budget 2021

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : Présentation et adoption du Budget 2021 du Lycée

2. Présentation / contexte :

En préambule, M. le Proviseur souligne que le budget d'un établissement scolaire doit être porteur de ses objectifs. Toutes les politiques publiques prévoient en effet les moyens de la réalisation, notamment les moyens financiers.

Cette année, le volume global des dépenses et des recettes est en hausse de 7%, pour atteindre 2.446 322,12 €, essentiellement grâce à la hausse sensible de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de notre autorité de rattachement, Le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine. Il ne faut pas conclure pour autant que l'autonomie de lycée s'exerce sans contrainte et autorise un usage des fonds publics uniquement en fonction des priorités définies localement. Ainsi, près de la moitié (39%) du budget concerne la restauration et l'hébergement dont l'objectif ici tient à la recherche d'un équilibre entre les dépenses et les recettes. Il ne serait évidemment pas acceptable que les familles financent, à travers ce service, l'achat d'ordinateurs ou l'équipement sportif par exemple. Un autre exemple peut être pris au service VE, où 87% des sommes prévues, soit 278.482,52 €, correspondent uniquement aux salaires des AED.

On signalera, toujours au même service, l'aide à la restauration qui représente 22.500 € qui ne peuvent être mobilisés que

dans le cadre prévu par les dispositions officielles.

Si une très large majorité des dépenses et des recettes du budget ne relèvent pas de décisions locales – on peut encore citer les contrats de maintenance obligatoires, les consommables tels que l'électricité, l'eau, etc. –, certains choix tiennent en revanche à notre initiative. On en signalera trois :

Au service AP, pour accompagner le développement du « lycée numérique » qui s'est fortement affirmé depuis 2020, nous avons introduit une ligne budgétaire « développement des ressources numériques » dotée de 4.000 €. C'est insuffisant au regard des besoins ; mais des subventions seront demandées. Les sommes permettront notamment de financer des supports vidéos, telles que les conférences scientifiques mises en ligne sur notre site.

Au service ALO, nous maintenons le contrat « anti-intrusion » avec SURTEL qui représente pour 2020 plus de 24.000 €. C'est une dépense conséquente ; mais le niveau « alerte attentat » du plan Vigipirate reste actif et notre lycée est exposé. Un travail en partenariat avec les forces de police a été engagé depuis fin 2018 et notre lycée participe désormais au CLSPD de Pau. Un équipement PPMS « attentat-intrusion » est installé depuis août 2020. Mais il semble prématuré de se passer du service d'une société de gardiennage.

Enfin, au service VE, nous maintenons la ligne prévue pour l'internat, car il ne s'agit pas que d'un service d'hébergement et de restauration. C'est aussi un service éducatif avec des personnels de l'Education nationale qui interviennent.

M. le gestionnaire ajoute que si les moyens sont globalement prévus à la hausse, la construction de ce budget 2021 comporte des points de vigilance :

✓Service AP : les encaissements de la taxe d'apprentissage 2021 sont prévus à 13544.19 € mais la campagne a perdu en stabilité.

✓Service ALO : un effort important est apporté aux dépenses d'hygiène, d'entretien et de maintenance. Le profil de ce budget est « préventif » dans le sens où les estimations liées aux moyens sanitaires sont d'un niveau élevé

✓Service SRH/ALO : prévu à la hausse par l'effet de l'augmentation globale du nombre d'élèves, le service SRH reste exposé aux aléas de l'actualité (protocole sanitaire, aménagements liés au plan de continuité pédagogique). Les ressources de ce service ont un impact sur les moyens attribués au budget général de fonctionnement (ALO). Les éventuelles perturbations sur les recettes SRH peuvent fortement bouleverser l'ensemble de l'équilibre budgétaire

✓Les fonds propres de l'établissement ne sont pas sollicités pour équilibrer ce budget qui répartit les moyens dont il dispose.

En conclusion, M. le gestionnaire indique que le maintien à l'équilibre de ce budget 2021 nécessitera une gestion très attentive et un suivi précis de l'évolution des recettes et des dépenses.

Le contexte sanitaire de cette année 2020, les contraintes budgétaires permanentes et les capacités très faibles d'autofinancement de l'établissement limitent les moyens d'action actuels et à venir.

L'autonomie du lycée et sa marge de manœuvre budgétaire sont très limitées.

Un contexte difficile :

- Compte tenu de la crise sanitaire, le risque d'un exercice 2020 déficitaire est élevé et une nouvelle baisse des capacités d'autofinancement est à craindre. Le service SRH a subi une perte importante de ses recettes (frais scolaires) et dans le même temps le niveau de dépenses est resté élevé (produits d'entretien, énergies...)
- Le SRH contribue au budget de fonctionnement du lycée (service ALO) : la baisse des recettes s'accompagne d'une réduction des moyens logistiques et des crédits disponibles.
- Nous faisons donc face à une double difficulté : un niveau de dépenses élevé et une baisse des moyens de les assumer.

Des capacités très faibles d'autofinancement :

- L'utilisation des fonds propres du lycée sera très limitée pour l'exercice 2021 : 52700 € de prélèvements ont été votés en 2020 (100 547€ en 2018, 75000€ en 2017, 97951€ en 2016) et le montant du fonds de roulement (FDR) atteint un niveau faible, inférieur à 10 jours de fonctionnement.
- Les prélèvements effectués en 2020 concernent à nouveau le service Administration et Logistique (viabilisations, entretien des bâtiments et des espaces extérieurs). Les possibilités d'engager les fonds de réserve du lycée dans d'autres domaines (soutien aux projets pédagogiques, achats matériels) sont actuellement très limités
- Le FDR est une marge de sécurité pour l'établissement. La disponibilité réelle du fonds de roulement doit être appréciée en fonction des projets à financer, mais aussi au regard des frais incompressibles toujours en augmentation.

Des contraintes budgétaires permanentes :

- Notre situation financière reste délicate car les charges de fonctionnement et de viabilisation augmentent de façon importante : la part occupée par les dépenses de viabilisation et de contrats obligatoires de contrôle et de maintenance ont un impact très lourd sur le budget de fonctionnement du lycée.
- La maintenance des bâtiments coûte toujours aussi cher : Les restructurations en cours depuis maintenant 14 ans, qui par le temps nécessaire à cette mise en œuvre, obligent le lycée dans sa maintenance au quotidien à prendre à sa charge la rénovation des salles de classe, le maintien en fonctionnement de contraintes techniques anciennes et usagées.

Les objectifs budgétaires 2021 :

- Une reprise des capacités d'autofinancement et une augmentation du fonds de roulement seront des objectifs à atteindre afin de renforcer l'autonomie financière de l'établissement. Cette reprise, basée sur des excédents budgétaires sur les années à venir, serait indispensable pour permettre un pilotage de qualité et apporter un soutien rapide aux projets d'établissement.
- Un appel renforcé aux financements extérieurs et principalement la Région Nouvelle Aquitaine, collectivité de rattachement, sera indispensable pour améliorer la santé financière du lycée.
- Une gestion attentive des crédits disponibles et un suivi précis des dépenses engagées seront nécessaires. La réduction des coûts de fonctionnement sera impérative.

3. Commentaires / débat :

4. Vote :

Pour : 14 Abstention : 4 Contre : 0

RUBRIQUE LYCEE LOUIS BARTHO

5. CONCESSION DE LOGEMENT 2020-2021

11. Concession logement 2020-2021

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : La liste des personnels logés au lycée par nécessité absolue de service (NAS) ou occupation précaire (COP) est soumise au vote pour avis du Conseil d'Administration.

M. le gestionnaire précise que M. Couvreur, responsable des équipes techniques, sollicite une dérogation à l'obligation de loger.

2. Présentation / contexte :

3. Commentaires / débat :

4. Vote :

Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

QUESTIONS DIVERSES :

1) Les professeurs principaux.

Monsieur le proviseur précise que des professeurs principaux ont été désignés pour toutes les classes du lycée. Il fournit la liste aux membres du conseil d'administration. (Le document est annexé.)

2) Joindre les enseignants.

Monsieur le Proviseur confirme que les relations entre les familles et les professeurs doivent être facilitées.

Monsieur Boucheta, proviseur-adjoint, précise que le paramétrage de pronote a été modifié en conséquence.

3) Transmission des cours en cas d'absence

Madame Bouchemal-Mbiguino, FCPE, indique qu'elle a connaissances de situation où les élèves n'ont pas reçu les cours pendant qu'ils étaient absents en classe.

Monsieur le proviseur confirme que le lycée a le souci de la continuité pédagogique et il invite les représentants à signaler, dès qu'ils en ont connaissance, les difficultés rencontrées.

La séance est levée à 21h

Répartition des classes 2020-2021

Classes de 2^{de}

	PP	CPE	Direction
501	M. Mangin	M. Guilhaudaud	M. Boucheta
502	Mme Larrieu (Estelle)	M. Guilhaudaud	M. Boucheta
503	Mme Campagne	M. Guilhaudaud	M. Boucheta
504	M. Ouelha	M. Guilhaudaud	M. Boucheta
505	Mme Laborde Menara	M. Guilhaudaud	M. Boucheta
506	Mme Sallaberry	M. Guilhaudaud	M. Giraud
507	M. Abadie	M. Guilhaudaud	M. Giraud
508	M. Camblats	Mme Roques	M. Giraud
509	M. Birou	Mme Roques	M. Giraud
510	Mme Lavie	Mme Roques	M. Giraud
511	Mme Piquin	Mme Roques	M. Rottier
512	Mme Etchanchu	Mme Roques	M. Rottier
513	M. Zornitta	Mme Roques	M. Rottier

Classes de 1^{ère}

	PP	CPE	Direction
601	Mme Bernon	Mme Schawb	M. Rottier
602	Mme Burgio	Mme Schawb	M. Rottier
603	Mme Dumont	Mme Schawb	M. Rottier
604	Mme Pécuria	Mme Schawb	M. Boucheta
605	Mme Hitte-Alvado	Mme Schawb	M. Boucheta
606	Mme Jarry	Mme Roques	M. Boucheta
607	Mme Fourcade	Mme Roques	M. Giraud
608	M. Monclin	Mme Roques	M. Giraud
609	M. Sagara	Mme Roques	M. Giraud
610	M. Cazala	Mme Roques	M. Giraud
611	Mme Ferreira	Mme Roques	M. Giraud
612	M. Bellocq	M. Guilhaudaud	M. Giraud
613	Mme Larrieu (Annabelle)	M. Guilhaudaud	M. Giraud

Classes de T^{le}

	PP	PP n°2	CPE	Direction
701	M. Sérénia		M. Guilhaudaud	M. Rottier
702	Mme Péné-Couck	M. Foulon	M. Guilhaudaud	M. Rottier
703	Mme Juvanon	Mme Cauhaperou	M. Guilhaudaud	M. Boucheta
704	Mme Vinet	Mme Bitailou	M. Guilhaudaud	M. Boucheta
705	M. Ducru		M. Guilhaudaud	M. Boucheta
706	Mme Poetsch		M. Guilhaudaud	M. Giraud
707	Mme Laffont	Mme Kherbouche	Mme Roques	M. Giraud
708	M. Bouriat		Mme Roques	M. Giraud
709	Mme Daudignon	M. Bruneau	Mme Roques	M. Giraud
710	Mme Roussel	Mme Zipper	Mme Schwab	M. Giraud
711	Mme Hourcade		Mme Schwab	M. Giraud
712	Mme Casenave	M. Hastoy	Mme Schwab	M. Rottier
713	Mme Puizillout	Mme Laffitte	Mme Schwab	M. Rottier

CPGE

	Professeur coordonnateur	Direction		Professeur coordonnateur	Direction
801	M. Pagot	M. Rottier	901	Mme Perron	M. Rottier
802	M. Casamayou	M. Rottier	902	M. Hannachi	M. Rottier
803	M. Abou-Saleh	M. Rottier	903	M. Pantigny	M. Rottier
804	M. Fontes	M. Boucheta	904	M. Seimbille	M. Boucheta
805	M. Vasquez	M. Boucheta	905	Mme Olchowska	M. Boucheta
806	M. Renault	M. Boucheta	906	Mme Séguier- Leblanc	M. Boucheta
			907	Mme Villas	M. Rottier